

FONDS DE DOTATION VALEURS DE SPORT

Siège social : 55 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
33 700 MERIGNAC

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 Juin 2022

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 Juin 2022

Aux membres du Conseil d'Administration,

I - OPINION :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation Valeurs de Sport relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2021 à la date d'émission de notre rapport.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « incertitude significative liée à la continuité d'exploitation » nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le conseil d'administration.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 29 Mars 2024

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the printed name and title.

**Pour la Société AUDIT SODAREX AQUITAINE,
Nathalie PEREZ
Commissaire aux Comptes**

Bilan Actif

		30/06/2022			30/06/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES		20 946		20 946	74 295
	Charges constatées d'avance	302		302	281
	TOTAL (II)	21 248		21 248	74 576
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	21 248		21 248	74 576

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

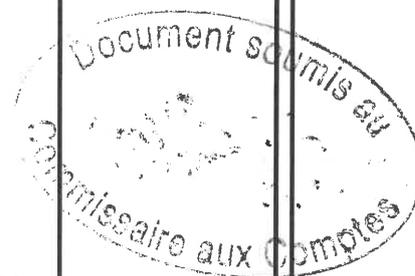
(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

		30/06/2022	30/06/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	15 000	15 000
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	171	171
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	3 853		
Excédent ou déficit de l'exercice	(17 896)	3 853	
	Total des fonds propres (situation nette)	1 128	19 024
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 128	19 024
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		42 000
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		42 000
Provisions	Provisions pour risques	17 500	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	17 500	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 620	9 493
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		4 059	
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	2 620	13 552
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	21 248	74 576
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(17 896,14)	3 852,74
(1)	Dont à moins d'un an	2 620	13 552
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

		30/06/2022	30/06/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	5 500	59 777
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	42 000	943	
Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	47 500	60 720
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	5 802	5 122
	Aides financières	42 142	9 762
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		42 000
Autres charges			
	Total des charges d'exploitation	47 944	56 884
RESULTAT D'EXPLOITATION		(444)	3 836



Compte de Résultat 2/2

		30/06/2022	30/06/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		(444)	3 836
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	15	16
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		15	16
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		15	16
RESULTAT COURANT avant impôts		(429)	3 853
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	(33)	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	17 500	
	Total des charges exceptionnelles	17 467	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(17 467)	
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		47 515	60 736
TOTAL DES CHARGES		65 411	56 884
EXCEDENT ou DEFICIT		(17 896)	3 853
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe au Bilan

RAPPORT D'EXPERT-COMPTABLE

- Le bilan de l'exercice présente un total de **21 248** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

- un total produits de **47 515** euros

- un total charges de **65 411** euros

- dégage un résultat de **-17 896** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/07/2021**

- finit le **30/06/2022**

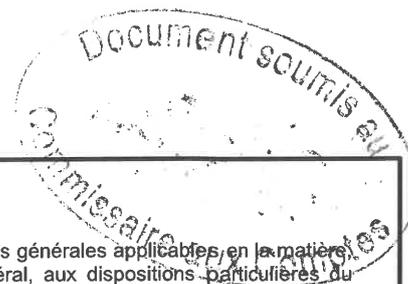
- et a une durée de **12** mois.



Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **FONDS DE DOTATION VALEURS DE SPORT** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Annexe libre



Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03, relatif au plan comptable général, aux dispositions particulières du règlement ANC 2018-06 et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **74 576 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 47 515 euros** et un total **charges de 65 411 euros**, dégageant ainsi un **résultat de -17 896 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2021** et finit le **30/06/2022**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe libre

Dons Manuels

Les dons manuels monétaires sont des ressources perçues et destinés au soutien et au financement des actions du fonds de dotation.

Certains dons affectés par les mécènes à des projets spécifiques n'ont pas été totalement reversés aux projets visés dans les conventions. Les sommes en jeu représentent 17 500 €, et ont été provisionnées en risques et charges à la clôture de l'exercice, dont voici le détail.

PROJETS	DONS MECENES	AIDES FINANCIERES VERSEES	SOLDE A REVERSER
VEHICULE TPMR	30 000	20 000	10 000
MUR LU	17 500	10 000	7 500
TOTAUX	47 500	30 000	17 500



Aides financières

Les fonds collectés ont été reversés aux sections du SAM éligibles aux actions du fonds de dotation. Les aides financières sont détaillées ci-après :

AIDES FINANCIERES VERSEES		30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	TOTAUX
<u>SAM COHESION</u>					
	ACHAT VEHICULE TPMR			10 000	10 000
	ACHAT MUR LU			20 000	20 000
	CECIFOOT	5 453	600	4 000	10 053
	AIDES ACCES AU SPORT PUBLIC		3 000		3 000
	CONTRAT VILLEROUX	4 000			4 000
	SPORT PUBLIC MODESTE	3 000			3 000
	TOTAUX	12 453	3 600	34 000	50 053
<u>SAM NATATION</u>					
	TESSARIOL LUCILE	2 957	1 163	3 142	7 262
	TOTAUX	2 957	1 163	3 142	7 262
<u>SAM ATHLETISME</u>					
	AOUSTIN BEATRICE		999	5 000	5 999
	TOTAUX	-	999	5 000	5 999

Evènements significatifs de l'exercice

Le Fonds de dotation n'a plus aucune activité et ne réalise plus de manifestation depuis juin 2019.

Annexe libre

La continuité d'exploitation du fonds de dotation pourrait être compromise avec la démission des dirigeants et l'absence totale d'activité.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Le fonds de dotation n'emploie pas de hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés sur l'exercice clos au 30/06/2022.

Contribution volontaire en nature

Le fonds de dotation n'a pas mis en place de procédure de collecte de valorisation des contributions volontaires en nature et n'est pas en mesure de fournir l'information.

